

Premières rencontres du réseau Pies-grièches d'Auvergne-Rhône-Alpes

- Introduction de Pascal George (*Référent du groupe bénévoles d'Ambert*)
- Présentation du programme de la journée par Sébastien Nottellet (*Chef de projet à la LPO AuRA, coordinateur du programme Pies-Grièches*)

Présentation du nouveau PNA Pies-Grièches

Intervenants : Justin Chamberlin (LPO France) et Sébastien Nottellet (LPO AuRA)

Qu'est-ce qu'un PNA ?

Plan National d'Actions. Outil stratégique et opérationnel pour assurer la conservation et le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces de Faune ou de Flore sauvages menacées.

Méthode :

- Améliorer les connaissances
- Protection et restauration de ces espèces et de leurs habitats
- Informer les acteurs concernés et le public
- Faciliter l'intégration de la protection de ces espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques

Durée : 5 à 10 ans

Deux types de PNA :

- Pour le rétablissement
- Pour la conservation

Plus de 70 PNA déjà mis en œuvre en France concernant plus de 200 espèces. Actuellement, environ 60 PNA en vigueur en France métropolitaine et Outre-mer. En AuRA, 24 PNA sont déclinés dont 22 dans lesquels intervient la LPO.

PNA Pies-grièches

Premier PNA rédigé en 2014 pour la période 2014-2018 mais pas validé. En 2021, bilan du PNA pour donner suite à la rédaction du 2nd PNA en 2022-2024 en intégrant la PGE. Le nouveau PNA débutera en 2025.

Création d'un PNA :

- Porté par le Ministère
- Mené par la DREAL
- Appliqué par la LPO

Gouvernance et étapes

- Un évènement de lancement du PNA
- Un COPIL annuel et des COPIL régionaux
- Une évaluation à mi-parcours (5 ans)
- Un colloque national ?

Prochaines étapes du PNA PG

- 2024 : Passage en CNPN en Juin, correction en août-octobre
- 2025 : Envoi du PNA au Ministère en octobre 2024 (actuellement en relecture) avant consultation publique (21 jours) avant lancement du processus de diffusion du PNA.

Financements

Animation nationale et régionale du programme de conservation via les DREAL et autres financements publics. Le Pacte de la haie peut être mobilisé ainsi que le fond vert. Les MAEC permettent d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques plus vertueuses pour les PG. D'autres financements divers pourront être débloqués notamment pour de la plantation de haie.

Contenu et structuration du document

4 grandes parties :

Partie 1 : Bilan des connaissances

5 espèces concernées par ce PNA : PGE, PGM, PGTR, PGG et PGPR.

PGTR

- Deux noyaux de population : pourtour méditerranéen et centre de la France
- 3000 à 6000 couples
- Réduction importante de l'aire de répartition depuis les années 1970

PGG :

- Dernier bastion dans le Massif central (Plus de 90% de l'effectif national de 1550 à 3015 individus)
- Une cinquantaine de couples dans le Nord-Est de la France
- Forte contraction de l'aire de répartition

PGM :

- Aire de répartition restreinte au pourtour méditerranéen
- Aire de répartition mondiale restreinte à la péninsule ibérique et sud de la France
- Population estimée à 764-1272 couples
- Classée CR en France

PGTR :

- Dernier couple reproducteur dans l'Hérault en échec en 2019
- Long déclin au cours du XXe siècle
- Classée CR en France

PGE :

- Espèce largement répartie et abondante
- Fortes variations interannuelles des effectifs
- Dynamiques de population variables selon les régions
- Entre 244 100 et 752 000 couples en France

Partie 2 : Etat des lieux de la situation actuelle : menaces, facteurs limitants, mesures de conservation

Menaces :

- Disparition des habitats (pratiques agricoles, artificialisation, diminution des ressources trophiques)

- Destructons liées aux travaux d'entretien des habitats en période de reproduction (DFCI, Haie communales etc..)
- Destructons directes sur les routes migratoires
- Changement climatique
- Intoxication
- Mortalités accidentelles
- Dérangements

Enjeux de conservation :

- Maintien de la surface toujours en herbe (PP)
- Maintien de la qualité des prairies (diversité floristique, communauté écologiques riches)
- Maintien des éléments paysagers (haies, arbres isolés, murets etc...)
- Améliorer les modalités d'entretien des éléments paysagers
- Maintien de milieux ouverts en zone méditerranéenne

Partie 3 : Conditions à réunir pour l'avenir

Objectifs

- Maintien des habitats
- Restauration locale des habitats au sein des zones occupées par les PG et entre ces zones
- Maintien / renforcement du nombre de couples recensés au début du PNA
- Collaboration internationale pour la conservation de la PGPR.

Partie 4 : Partie opérationnelle de mise en œuvre du PNA par fiches actions

Axe connaissance

1. Améliorer les connaissances sur la répartition et l'état des populations de pies-grièches
2. Améliorer les connaissances sur les menaces anthropiques et l'écologie des pies-grièches

Axe conservation

3. Restaurer des milieux en faveur des pies-grièches
4. Conserver les habitats des pies-grièches en lien avec le monde agricole
5. Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans l'aménagement du territoire
6. Conserver les habitats des pies-grièches par une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement
7. Conserver les habitats des pies-grièches en assurant une maîtrise foncière et d'usage
8. Améliorer la prise en compte des pies-grièches dans les travaux d'entretien et de gestion

Axe communication

9. Développer la communication sur les pies-grièches

Axe Animation

10. Animer le PNA

Rôle de la LPO AuRA dans ce PNA

Participation active à la rédaction du PNA (membre du comité de rédaction)

Animation de la déclinaison régionale du PNA en AuRA

Rôle central par rapport à la conservation de la PGG

Rôle à jouer dans la sauvegarde du noyau de PGTR du centre de la France (Allier et Roannais).

Temps d'échanges

Christine Gallois (Groupe Bénévole LPO Chaine des Puys) : question sur la qualité génétique des noyaux de population.

- Pas encore de données sur la dispersion des PG

Pascal George : Avons-nous des effectifs au niveau mondial pour les PG ?

- Selon les espèces certaines sont encore bien présentes au niveau mondial (PGG) mais d'autres plus menacées (PGM)

Est-ce que la PGPR a disparu pour les mêmes causes de menaces que les autres PG ?

- Oui mais pas la même écologie et climat plus impactant sur cette espèce

Y a-t-il du sens à faire un PNA pour 5 espèces majoritairement migratrices ?

- Priorité donnée dans le PNA sur la période de reproduction, ce dont sur quoi on peut intervenir
- PGG et PGM pas migratrices et entièrement concernées par la France
- Les PNA débouchent sur des programmes LIFE au niveau international

Suivi de reproduction de la PGG – exemple de la plaine d'Ambert

Intervenant : George Sauvestre du Groupe Bénévole LPO d'Ambert

Historique du suivi

- 2009 : Début du suivi de la PGG par le groupe de bénévoles, avec l'aide de JJ Lallemand – un salarié LPO - sur un territoire de 10 km² environ du bassin d'Ambert
- 2011 : étude de l'espèce sur 35 km² du bassin d'Ambert, par Kelly Blond - stagiaire LPO - avec la participation du groupe bénévole
- 2013 : Etude sur l'ensemble du territoire à la demande du PNRLF, par JJ Lallemand et 2 autres salariés, et 15 bénévoles dont 10 du Groupe d'Ambert

→ 112 communes prospectées, dont une trentaine avec présence de PGG. La population a été jugée correcte sur le « Bassin d'Ambert » et la « Bordure orientale du plateau Vellave (Allègre à Auversange) ».

« Ces résultats confirmaient la situation de la PGG, qui joue ici un rôle d'espèce sentinelle, nous alertant sur les modifications de la qualité des écosystèmes dont elle fait partie »

- 2015 : le PNRLF a confié une mission d'étude à la LPO Auvergne. Un plan d'actions démarre avec JJ Lallemand, puis est poursuivi par Sébastien Heinerich en 2017-2018, puis par Sébastien Nottellet depuis 2020, sur le territoire du bassin d'Ambert, toujours en collaboration avec le Groupe Bénévole LPO Ambert
- Le groupe de bénévoles d'Ambert est constitué de 9 membres : Lalage Perry – Monique Lemée – Monique Morange – Isabelle Wallet - Georges Sauvestre – Pierrette Catel – Martin Montauban – Pascal George – Tom Desilles, répartis en 4 équipes

Suivi de la population de la plaine d'Ambert

Une population sous haute surveillance avec une altitude plutôt basse pour une population encore dynamique. La présence de l'espèce est très liée aux prairies naturelles (pratiques agricoles extensives). Les sites de nidification sont atypiques : les vieux peupliers pleins de gui, les chênes.

Une dizaine de bénévoles impliqués de 2011 à 2024 (*4 équipes se partageant l'ensemble des secteurs*) : Lalage PERRY – Monique Lemee – Monique Morange – Isabelle Wallet – Georges Sauvestre – Pascal George – Martin Montauban – Pierrette Catel – Thomas Desille. Une quarantaine de sites suivis régulièrement pour une zone de 54 km².

Protocole : Au moins un passage par mois par équipe sur chaque secteur et passage quasi-hebdomadaire pendant la période de reproduction. Les passages se font en général le matin, pendant 3 heures environ à chaque passage

Résultats : 232 jeunes PGG ont pris leur envol de 2011 à 2021 dans la plaine d'Ambert.....puis DISPARITION PROGRESSIVE

Communication : Articles de presse, émissions radio, conférences, fresques, interview télé etc...

Temps d'échange

Pourquoi un déclin subit depuis 2021 ?

- Climat ?
- Haies taillées au cordeau
- Prairies naturelles transformées ?

Quelle différence entre nicheur et reproducteur sur le tableau ?

- Nicheur : couple qui niche
- Reproducteur : couple qui abouti aux jeunes

Sortie terrain

Présentation de deux extraits du film les Sentinelles sur les Pies-grièches et échanges avec le réalisateur, Philippe Menestrey

Sensibilisation des communes concernant la gestion des haies sur la chaîne des puys

Intervenant : Christian Taillandier - Groupe Bénévole LPO Chaîne des Puys

Dans le cadre d'un contrat Vert et Bleu avec le PNR des Volcans d'Auvergne, un suivi de la population nicheuse de PGG est réalisé depuis 2021 sur 5 communes : Aurières, Aydat, Vernines, Le Vernet-Sainte-Margueritte et Saulzet-le-Froid.

Constat d'une gestion des haies catastrophiques (taille sévères, arrachage). Rencontres des municipalités de St Bonnet d'Orcival, Le Vernet Ste Marguerite, Vernines et Aydat pour présenter les bénéfices de la haie :

- Protection du bétail,
- Contrôle de l'érosion
- Effet brise-vent
- Contrôle des insectes « ravageurs »

Les préconisations pour une bonne gestion des haies

- Éviter les tailles qui gagnent chaque année quelques centimètres
- Limiter la taille par le dessus
- Le bon outil : lamier ou « sécateur »
- Réaliser un cahier des charges de la taille des haies : bien déterminer les zones où la sécurité routière nécessite vraiment une taille basse.
- Eviter de tailler en période de nidification (du 15 mars au 31 août)

Le pacte de la haie prévoyait de recréer 50 000 km de haies d'ici 2030. Mais la crise agricole a fait passer le budget de 110 à 30 millions d'euros et il reste des incertitudes face à l'instabilité politique actuelle.

Cadre législatif de la haie

Code de l'urbanisme

Espace Boisé Classé (article L113-1) par le PLU ou Conseils Départementaux

Plan Local d'Urbanisme (Eléments de paysage) articles L151-19 et L151-23

Identification « Intérêt patrimonial, paysagé ou écologique » par la commune (article L111-22)

Code rural

Le préfet peut prononcer « la protection de boisements linéaires, haies et plantations d'alignement, existants ou à créer », (article L126-3)

La destruction de ces haies est soumise à autorisation préalable du préfet (article R126-13)

PAC - Règles de Bonnes Conduites Agricoles et Environnementales BCAA

Interdiction pour les agriculteurs primés au titre des BCAA de tailler leurs haies entre le 1er avril et le 31 juillet (arrêté du 24 avril 2015)

Coût d'entretien d'une haie pour un agriculteur = 450€/an/km de haie

Code de l'environnement

Il est interdit d'abattre un ou plusieurs arbres des « allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication » (article L350-3) sauf exception (dangereux ou malade, projet de construction, jugé inesthétique, autres moyens de protection de la biodiversité).

Mesures compensatoires locales sont obligatoires

Des arbres remarquables peuvent être classés **Monument naturel** (article L341-1). Autorisation spéciale.

Taille en période de reproduction des oiseaux

Détruire le nid d'une espèce protégée (article L411-1 du code de l'environnement) constitue un délit. A l'échelle nationale, il n'existe pas d'interdiction de tailler en période de reproduction.

Un préfet a le pouvoir d'édicter un arrêté préfectoral afin d'interdire pendant une certaine période de l'année la taille des arbres et haies.

Plan d'Action en Auvergne

Actions des membres du CT

- Groupe de travail Arbres et Haies (juillet 2022)
- Envoi des demandes d'arrêtés préfectoraux pour interdire les coupes d'arbres et tailles pendant la reproduction des oiseaux aux 4 départements faites en 2022
- Présentation du diaporama dans les Groupes Bénévoles LPO
- Contact avec les associations de maires ruraux
- Contact avec La Mission-Haies et relecture
- Contacts avec les Conseils départementaux
- « Je Dis Nature » Arbres et haies 7 novembre 2024 (conférence en ligne)

Recherche de bénévoles

- Renforcer le groupe de travail Arbres et Haies
- Groupe d'action en faveur des haies (sur leur commune)
- Courrier type « entretien des haies » aux mairies + liste des espèces d'oiseaux connues sur la commune
- A la suite de ces envois, aller rencontrer les élus locaux pour les sensibiliser à l'intérêt du maintien et d'amélioration *de la gestion des haies et des espaces verts sur leur commune.*

Proposition d'une méthodologie pour un premier entretien avec les élus

1. Révéler le patrimoine naturel (ornithologique) de la commune :
 - Présenter Faune-AuRA (consultation multicritère)
 - Insister sur les espèces en péril Pie-grièche grise, Moineau friquet, Milan royal
 - Carte (succincte) de présence de 2 espèces sur la commune
2. Fournir des outils :
 - 2 fiches espèces PGG et Moineau friquet :
 - Fiche juridique haie
 - Présenter Mission Haies AuRA (brochure)
3. Proposer un article dans le Bulletin Municipal et le site internet de la commune

Implication des agriculteurs dans la préservation des Pies-grièches

Intervenant : Simon Millet – coordinateur de l’antenne Allier de la LPO AuRA

La Pie-grièche à tête rousse dans l’Allier

Déclin marqué depuis les années 1960 - 1970 avec une **contraction de l’aire de répartition vers le Sud-Est**. Déclin plus marqué dans le Nord. Entre **2800 et 5000 couples** aujourd’hui en France. **100 à 170** en AuRA.

Le réseau Paysans de Nature

Une association nationale née en Vendée

Objectifs :

- Faire des espaces agricoles des zones de conservation des espèces sauvages avec des agriculteurs prenant en compte la biodiversité
- Contribuer à installer des fermes paysannes
- Et créer du lien avec les habitantes et habitants des territoires.

→ Naissance du groupe du Bourbonnais en 2023.

2025 : Un atlas des PGTR sur la communauté de communes du bocage bourbonnais ?

Implication :

- De la communauté de communes
- Des Paysans de Nature
- Des agriculteurs locaux
- Des habitants
- Des bénévoles LPO

MAEC PNR LF

Intervenant : Guillaume Moiron – chargé de mission au PNR Livradois-Forez

Le contexte de la PAC

Naissance de la PAC en 1962 (contexte d’après-guerre) : besoin de **stimuler la production européenne** pour atteindre l’autosuffisance alimentaire

Evolution de la PAC au cours des réformes successives :

Dérégulation des marchés agricoles (règles de l’OMC) :

- Réduction des tarifs douaniers et subventions à l’export, régulation des aides internes
- Suppression des quotas laitiers (2015) & des quotas pour le sucre (2013)

D’une logique de **soutien à la production** à une logique de **soutien aux revenus** :

- Prix garantis progressivement remplacés par des aides directes aux agriculteurs (1992, 2003)
- Amélioration de l’équité des aides : paiement redistributif (2013)

Intégration des enjeux de **développement rural** : 2nd pilier de la PAC

Prise en compte des attentes sociétales : **sécurité sanitaire, environnement**

Mesures agro-environnementales (1992), conditionnalité des aides (2003)

Financement de la PAC

55 Milliards € = 40% du budget UE

France : 9 Milliards € (1^{er} bénéficiaire)

1^{er} Pilier : FEAGA (prime à l'hectare)

Fonds Européen Agricole de Garantie

100% financé par l'UE

2nd Pilier

FEADER

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Co-financement UE/Etats membres

Le PAEC de la plaine d'Ambert

Les MAEC : boîte à outils qui peut être mise en œuvre par les territoires. Engagement volontaire des agriculteurs pour 5 ans.

Les MAEC se font dans le cadre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur les zones Natura 2000 et les zones à enjeux pour les espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions ou sur les contrats territoriaux (enjeux eau). Elles sont animées par un porteur de projet qui assure le montage et l'animation du projet. Le projet est validé par une commission régionale composée de la DRAAF et la Région.

11 communes concernées : Ambert, Arlanc, Beurières, Champétières, Chaumont-le-Bourg, Dore-l'Église, La Forie, Job, Marsac-en-Livradois, Mayres, Saint-Ferréol-des-Côtes pour une surface de 11 283 ha

Mesures mises en œuvre

- PRA1 Surfaces herbagères et pastorales = préserver la richesse floristique des prairies permanentes, réduire le retournement et la fertilisation des prairies.
- IAE1 Infrastructures agroécologiques – ligneux = conserver les infrastructures agro-écologiques : haies, arbres, ripisylves, et en assurer une gestion raisonnée. Conserver les zones de nidification de la pie grièche grise.
- MHU1 Préservation des milieux humides = conserver les milieux humides plus sensibles au pâturage.

Animation 2024 :

- Réunion d'information le 27/02 à Marsac-en-Livradois
 - 13 agriculteur.ices présent.es / 170 contacté.es
 - 23 intéressé.es au total
 - Mise en place d'une permanence à Arlanc pour optimiser les déplacements et RDV
 - **17 engagé.es à priori en 2024 / 23 intéressé.es**
- ➔ Environ 250 ha engagés en MAEC PRA1. A priori environ 45 km de linéaires (haies, alignements d'arbres, ripisylves) + 279 arbres isolés (IAE1) et à priori 1 seule parcelle engagée en MHU1 (6,52 ha)

Au-delà des chiffres, les MAEC permettent la rencontre des agriculteurs pour parler de biodiversité, la reconnaissance des bonnes pratiques agricoles du territoire. C'est une démarche permettant la réalisation de diagnostics de terrain et d'initier des modes de gestion pour le long terme. Enfin, les MAEC gardent un lien entre les agriculteurs et les partenaires environnementaux.

Temps d'échange

Attention sur la notion de développer la filière bois énergie car peut engendrer des investissements par l'agriculteur pour un marché pas stable.